

AECKWG  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2022 – 284 DU 11 MAI 2022**

modifiant et complétant le décret n° 2014-315 du 06 mai 2014 portant modalités d'application de la loi n° 2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission béninoise des Droits de l'Homme.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2012-32 du 15 février 2013 portant création de la Commission béninoise des Droits de l'Homme ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2014-315 du 06 mai 2014 portant modalités d'application de la loi n° 2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission béninoise des Droits de l'Homme ;
- vu** le décret n° 2020-458 du 23 septembre 2020 portant différentes formes d'organisations syndicales des travailleurs et critères de leur représentativité en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2020-459 du 23 septembre 2020 portant modalités d'organisation des élections professionnelles en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-339 du 07 juillet 2021 modifiant l'article 8 du décret n° 2020-458 du 23 septembre 2020 portant différentes formes d'organisations syndicales des travailleurs et critères de leur représentativité en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- vu** le décret n° 2021-573 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition conjointe du Ministre du Travail et de la Fonction Publique et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2022,